



www.franceolympique.com

la lettre du CNOSF

JUIN 2007 • NUMÉRO

03

L'assemblée générale 2007



L

e CNOSF a tenu son assemblée générale annuelle le 23 mai à la Maison du sport français, à Paris. Les représentants du mouvement sportif présents (469 voix sur 511, soit 91,78 %) ont validé à l'unanimité huit résolutions, dont l'affiliation de trois nouvelles fédérations (le hockey sur glace, le kick-boxing et la retraite sportive), et assisté au passage de relais entre Jean-François Lamour, ancien ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Roselyne Bachelot, nouvelle ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Henri Sérandour a pour sa part rappelé les actions principales du CNOSF en 2006, et notamment la publication du livre blanc *La raison du plus sport* autour duquel ont été organisés deux colloques permettant à cinq candidats à la présidentielle, le 15 février, puis aux représentants des deux finalistes, le 4 mai, d'intervenir devant le mouvement sportif. Il a par ailleurs lancé l'idée d'une nouvelle candidature de Paris à l'organisation des Jeux d'été. « *Avouez que les Jeux à Paris en 2024 pour fêter le centenaire de ceux de 1924, cela aurait fière allure et ce serait fantastique pour le sport français.* »

Le mot DU PRÉSIDENT

La publication de notre Livre Blanc, *La raison du plus sport* en septembre 2006, et ses nombreux prolongements sont une preuve concrète de notre sens des responsabilités. Par nos propositions, nous avons clairement identifié les enjeux majeurs du mouvement sportif au sein de la société française et leur développement au niveau international.

Que cela concerne la place de notre mouvement dans la gouvernance du sport, le financement nécessaire ou la reconnaissance de l'utilité sociale du sport, notamment à travers ses valeurs éducatives, le CNOSF a clairement affirmé ses besoins. Il a également affirmé sa volonté de contribuer à leur satisfaction dans le meilleur esprit de partenariat avec l'État, les collectivités publiques et les entreprises.

La place du CNOSF me semble indiscutablement confortée dès lors qu'à l'occasion du débat contradictoire du 4 mai, il a été affirmé qu'une future candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'été ne pourra avoir de chance de réussir que si elle est portée par le mouvement sportif. Je souhaite affirmer avec la plus ferme conviction que le sport français a besoin des Jeux d'été, que le mouvement sportif français les veut et qu'il est plus que jamais prêt à porter une nouvelle candidature.

Bien cordialement,
Henri Sérandour,
Président du CNOSF, membre du CIO

Cette assemblée générale a également vu la création d'une Chambre arbitrale du sport (CAS). Cette innovation a été motivée par le fait qu'un certain nombre de litiges sortaient du champ de compétence de la "conciliation" du CNOSF en raison de leur caractère purement privé. La CAS prend exemple sur le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui connaît un réel succès depuis sa création en 1984 et dont le modèle a déjà été reproduit par de nombreux comités nationaux olympiques européens.

Réservant sa première intervention publique aux représentants du mouvement sportif, la nouvelle ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot, a expliqué que son périmètre de responsabilités voulu par le président de la République Nicolas Sarkozy constituait « un signal fort, qui a un sens », et qu'il « permettrait d'avancer sur de nombreux sujets qui sont à la confluence du sport et de la santé. » Madame Bachelot a défini quatre axes de travail essentiels : le renforcement des structures du sport français ; la politique du sport pour tous, partant du constat que seul un tiers des Français pratique régulièrement une activité sportive « contre le double dans les pays nordiques » ; le renforcement du sport à l'école et à l'université, afin de développer le goût et l'habitude du sport pour le plus grand nombre ou l'accompagnement vers le haut niveau pour certains, avec la volonté de développer des classes proposant le mi-temps sportif ; et enfin, faire jouer à plein les synergies entre les mondes du sport et de la santé qui, dit-elle, « ne s'arrêtent pas à la sortie de mon ministère. » ■

Conseil économique et social : propositions sur le Sport



André Leclercq, membre du Bureau Exécutif du CNOSF, a présenté à ses collègues du CES son rapport intitulé « Le sport au service de la vie sociale ». Ses conclusions et propositions ont été votées, en séance plénière, le 11 avril 2007, par 178 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

André Leclercq, intervenant au nom de la section du Cadre de vie, a exposé un contrat du sport équitable fondé sur quatre propositions :

- organiser une nouvelle gouvernance du sport par le dialogue civil ;
- reconnaître le sport comme vecteur d'éducation ;
- impulser une nouvelle dynamique du sport dans les territoires ;
- définir une éthique au service de la culture sportive.

Le rapport intégral du Conseil économique et social est disponible sur le site du CES : www.ces.fr ■

Statut social des arbitres

La loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 a inséré au Code de la Sécurité sociale un article prévoyant un assujettissement aux cotisations et contributions sociales des sommes perçues par les arbitres, dans l'hypothèse où celles-ci excéderaient un plafond fixé à 14,5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale sur une année civile. Dans cette hypothèse, la loi a mis à la charge des fédérations, de leurs organes déconcentrés ou ligues professionnelles, une obligation de déclaration et de versement de ces cotisations et contributions dont les conditions viennent d'être précisées par le décret 2007-769 du 15 mai 2007. Ce nouveau dispositif mérite une attention particulière. Il doit, notamment, être souligné que les juges et arbitres devront informer la fédération ou la ligue du dépassement du plafond visé en indiquant l'ensemble des sommes qu'ils ont perçues. La fédération, quant à elle, ou la ligue, peut, dans l'hypothèse où les sommes perçues ont été versées par une autre structure, récupérer le montant des cotisations et contributions sociales auprès d'elle, pour procéder à un versement global. À défaut d'avoir préalablement reçu ces sommes de cette structure, la fédération, ou la ligue, dispose d'une action en remboursement à son encontre. ■

En savoir plus : article L 241-6 du Code de la Sécurité sociale ; articles D 214-15 à D 241-20 du code de la Sécurité sociale.

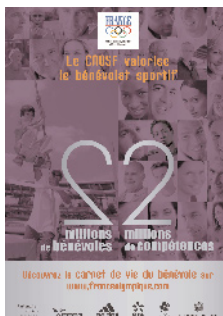
Intermédiation en assurance

La notion d'activité d'intermédiation en assurance et de qualité d'intermédiaire a été précisée dans un décret du 30 août 2006 pris en application d'une directive européenne. Il en résulte que les fédérations sportives, notamment, qui proposent aux groupements sportifs de bénéficier de contrats collectifs d'assurance peuvent être considérées comme intermédiaires en assurance, dès lors qu'elles perçoivent un versement pécuniaire ou toute autre forme d'avantage économique en relation avec cette activité. De ce fait, les institutions sportives bénéficiant d'une contrepartie ont dû s'inscrire au registre des intermédiaires (ORIAS) le 30 avril 2007. Le CNOSF a régulièrement informé ses membres sur ce sujet après avoir pris l'avis de différentes autorités, et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a saisi le ministère de l'Économie et des Finances. ■

En savoir plus : directive européenne 2002/92/CE ; articles L 511-1 et suivants du Code des assurances ; article R 511-1 et suivants du Code des assurances ; décret n°2006-1091 du 30 août 2006 ; www.orias.fr

CÔTÉ CNOSE

**2 MILLIONS DE BÉNÉVOLES,
2 MILLIONS DE COMPÉTENCES**



Le CNOSE démarre ce mois-ci sa campagne de communication sur le bénévolat sportif. Le programme « carnet de vie du bénévole » a été créé il y a plus d'un an déjà, et l'objectif du CNOSE est de le faire savoir au

plus grand nombre, afin d'inciter les bénévoles à créer leur carnet de vie. Des affichettes, documents d'explications et cd-rom ont été envoyés à l'ensemble des cibles du mouvement sportif, et des leaflets seront distribués à l'occasion de manifestations sportives à partir du mois de juin. ■

DIALOGUE SOCIAL

**RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ
DES PARTENAIRES SOCIAUX
EUROPÉENS**



EASE, l'association européenne des employeurs du sport (créée en 2003 à l'initiative du CoSMoS et soutenue par le CNOSE) et EURO-MEI, organisation regroupant les salariés du sport au niveau européen, ont initié en décembre 2006 le projet RBT (Row the Boat). Celui-ci vise à développer le dialogue social sectoriel au sein de l'Union européenne, par le renforcement de la représentativité de EASE et de EURO-MEI, et par leur contribution à la structuration d'organisations d'employeurs et de salariés en Europe. Mené par EASE et subventionné par la DG Emploi de la Commission européenne, le projet RBT implique onze organisations dont trois européennes. Six nationalités différentes sont représentées. Il s'agira à terme de déposer, auprès de la Commission européenne, une demande de création d'un Comité de dialogue social sectoriel sport, lieu officiel de la négociation collective de niveau européen. ■

Contact EASE (European Association of Sport Employers) : ease@cnoSF.org

CÔTÉ CROS, CDOS ET CTOS

**RETOUR SUR LE CONSEIL DES CROS,
CDOS ET CTOS**

Le Conseil national des CROS et des CDOS (CNCD) s'est tenu le 24 mars au CNOSE.

Tout d'abord, dans le prolongement de la note d'orientation du CNOSE, à destination des CROS/CDOS/CTOS, les relations entre le CNOSE et ses structures déconcentrées ont naturellement été abordées.

Deux présentations ont ensuite constitué un des temps forts de la journée : l'utilisation des logos et le marketing olympique, et la nouvelle mission animation territoriale du CNOSE présentée par son directeur, Johann Cauët.

De nombreuses thématiques d'actualité ont été développées telles que la Journée Olympique 2007 et sa déclinaison dans les régions françaises, le régime de prévoyance relatif au chapitre 10 de la Convention collective nationale du sport, la journée des nouveaux élus, la présentation d'Aristeia, agence de billetterie officielle des Jeux Olympiques de Pékin 2008, etc.



Suite à la démission d'un membre au cours de l'année 2006, cette assemblée a également permis de procéder à l'élection de Pierre Mariné, président du CROS Provence-Alpes au Comité directeur du CNCD.

Un record de participation a été atteint puisque ce sont 25 CROS/CTOS et 73 CDOS qui ont pris part à ce rassemblement annuel, soit un total de 98 structures représentées. ■

CÔTÉ FÉDÉRATIONS

TROIS NOUVEAUX ARRIVANTS AU CNOSE

Trois nouvelles fédérations ont été affiliées au CNOSE par un vote unanime de l'assemblée générale du 23 mai. Il s'agit, pour le collège des fédérations olympiques, de la Fédération française de hockey sur glace (président : Luc Tardif) ; pour celui des fédérations sportives nationales, de la Fédération française de kick-boxing (président : Pascal Delfosse) ; et pour les membres associés, de la Fédération française de la retraite sportive (président : Jean-Marie Lhonen). Selon les statuts du CNOSE : « L'affiliation devient définitive après confirmation par l'assemblée générale, à l'issue d'une période probatoire de deux ans. » Le nombre de fédérations affiliées au CNOSE est désormais de 30 fédérations olympiques, 48 nationales sportives, 14 multisports ou affinitaires, 5 universitaires et scolaires, et 12 membres associés. ■



Sport et entreprise, une affaire d'équipe

Mars 2007, le groupe Publicis devenait partenaire du CNOSF. Entretien avec Maurice Lévy, Président-directeur général de Publicis Groupe, sur les enjeux de ce partenariat.



Pouvez-vous présenter en quelques mots Publicis Groupe ?

Publicis Groupe est le quatrième groupe mondial de communication (*derrière Omnicom, WPP et IPG*) et compte 42 000 collaborateurs dans 104 pays.

L'agence historique située en haut des Champs-Élysées a accompli un parcours important au cours de ces 20 dernières années pour s'internationaliser, créer un vrai groupe mondial et ainsi accompagner ses clients dans leurs projets de développement. Aujourd'hui, nos activités sont très diversifiées car la communication couvre non seulement la publicité au sens traditionnel mais aussi les médias au sens large. Le marketing occupe également une place importante dans nos activités, de même que la communication dans le domaine de la santé, secteur dans lequel nous sommes leader mondial. Notre groupe rassemble des talents très différents, des collaborateurs aux compétences variées et complémentaires. Nous nous attachons à préserver cette diversité

afin de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Pourquoi ce partenariat avec le CNOSF ?

Il y a au moins trois raisons : La première est liée à notre expérience lors de la candidature de Paris 2012, et s'inscrit dans le prolongement de celle-ci. Ce fut une collaboration intéressante, qui nous a donné une très belle occasion de nous impliquer autour d'un projet de candidature olympique et d'en apprécier l'ensemble des leviers, et toute la complexité. La deuxième est liée à notre volonté de renforcer nos savoir-faire dans le domaine de la communication et du marketing sportifs. Être ainsi associé à la vie du Comité National Olympique Français, partager et travailler avec le mouvement sportif dans son ensemble nous est apparu comme une vraie opportunité pour mieux appréhender cet univers, et nous déterminer quant aux compétences spécifiques à développer dans ce secteur en pleine mutation. Enfin, la troisième raison, tout aussi importante, est liée à notre culture. Celle de Publicis



MAURICE LÉVY, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PUBLICIS GROUPE, DÉSORMAIS PARTENAIRE DU CNOSF.

Groupe repose sur la notion de dépassement de soi ; elle s'appuie sur des valeurs extrêmement proches de celles du monde Olympique et sportif : le sens de l'effort, de la performance, *in extenso* bien sûr, mais au sens du résultat probant, le respect, la solidarité, et le fair-play. Nous évoluons dans un monde qui se durcit, qui bouge extrêmement vite et nous sommes très attachés à la place de l'Homme et au respect de la différence, de toutes les différences.

Quelles sont les passerelles entre le monde du sport et celui de l'entreprise ?

Il me semble qu'il y a des passerelles naturelles dans les deux sens. Le monde du sport a beaucoup à apprendre au monde de l'entreprise, notamment sur la dimension humaine, le sens de l'équipe. Il y a dans le sport une dynamique de groupe qui peut produire des effets prodigieux. Par ailleurs, il y a, notamment dans le sport de haut niveau, une démarche intéressante liée à l'accompagnement des athlètes, illustrant bien que c'est une affaire d'équipe même

quand on est dans le registre de la performance individuelle. La qualité de l'entourage est un facteur clé de succès. Donc, c'est toujours une équipe, solidaire et motivée, qui se mobilise pour atteindre un but précis.

L'entreprise peut aussi apporter beaucoup au monde du sport car si les meilleures performances économiques doivent être durables – et pensées comme telles – c'est grâce à la mise en œuvre de règles précises, à un certain niveau d'exigence et de professionnalisme, et aussi par l'existence de contrôles importants. Ce cadre rigoureux qui régit toute activité économique n'empêche pas de garder l'esprit vif, les sens et l'intelligence en alerte, de rester créatif et imaginaire surtout dans notre domaine... et d'avoir une réelle agilité de mouvement pour être sûr de gagner. Dans le monde économique actuel, chaque jour, nous devons nous remettre en question, car rien n'est jamais acquis. Et les compétitions auxquelles nous participons nous demandent de faire toujours plus et mieux ! ■

la lettre du CNOSF Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact : communication@cnosf.org) Directeur de la publication : Henri Sérandour - Conception : VERBE, 15, rue Bleue - 75009 Paris - Réalisation : Karen Jeffroy - Impression : CFAG Nancy.

AGENDA

- 22 juin : Journée Olympique au stade Charléty à Paris (75014).
- 1^{er} au 7 juillet : Camp Olympique de la Jeunesse Poitiers (86).
- 8 au 13 juillet : regroupement franco-allemand contre le dopage à Albertville (73).
- 21 au 28 juillet : Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Belgrade (Serbie).

